

**AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

AVIS vous est par la présente donné, par la soussignée, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), qu'une séance extraordinaire de la MRC de Portneuf se tiendra à la salle St-Laurent de la MRC située au 185, route 138 à Cap-Santé, le mardi 23 juin 2026 à 13 h 30, et que les sujets suivants seront traités :

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

3.1 Gala des prix diamants – Projet de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Portneuf

**4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Veuillez prendre note qu'en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

Donné à Cap-Santé, ce 22 juin 2026.



Josée Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je, soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 23 juin 2026 a été signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Portneuf le 22 juin 2026, soit au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de ladite séance, et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six (2026).



Josée Frenette  
Directrice générale et greffière-trésorière